



Acte n° 2024C209

## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 OCTOBRE 2024

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 45  
Présents : 33  
Pouvoirs : 5  
Votants : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 08/10/2024

Le 14 Octobre 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des fêtes, 51 route de Trévoux, à Saint Didier de Formans (01600).

**Présents** : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Nadia GUYON, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON, France-Line VINCENT.

**Absents excusés** : Cécile BAUDOUX, Ingrid BESSON (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Fabien BIHLER, Patrick CHARRONDIERE, Yves DUMOULIN (Pouvoir à Richard PACCAUD), Bruno HENRY, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bernard REY (Pouvoir à Emmanuelle CARGNELLI), Nathalie TISSERAND.

**Secrétaire de séance** : Catherine VIGNON.

### **OBJET : ECONOMIE -- Parc d'activités de Montfray – Rétrocession par la SERL à la CCDSV de délaissés sur emprises publiques**

M. Marc PECHOUX, Président, rappelle au Conseil que le traité de concession avec la SERL pour l'aménagement et la commercialisation du parc d'activités de Montfray à Fareins est arrivé à son terme le 21 avril 2020. La clôture du traité de concession a donné lieu à la signature d'un protocole de liquidation en date du 15 mai 2020 entre la SERL et la CCDSV.

Ce protocole a permis de faire le bilan de l'opération de ZAC et de la rétrocession du foncier non vendu par la SERL à la CCDSV. Il a ensuite donné lieu à un acte notarié de rétrocession des emprises foncières de la SERL à la CCDSV en 2021.

Dans le cadre de cette rétrocession, deux délaissés ont été oubliés.

Il s'agit des parcelles ZC 179 (282 m<sup>2</sup>) et ZC 220 (424 m<sup>2</sup>) en bordure du rond-point à l'entrée du Parc d'activités de Montfray.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé de procéder à l'acquisition par la CCDSV à la SERL de ces deux délaissés.

Un accord a été trouvé au prix de l'euro symbolique.

Le montant étant inférieur à 180 000 €, l'avis de France Domaine n'est pas obligatoire pour cette rétrocession.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 03/10/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'acquisition à la SERL de deux délaissés constitués par les parcelles ZC 179 (282 m<sup>2</sup>) et ZC 220 (424 m<sup>2</sup>) au prix de l'euro symbolique ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant à signer tout acte se rapportant à ces acquisitions ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits en dépenses sur le budget des zones d'activités 2024 et suivant.

A Saint Didier de Formans, le 14/10/2024

La Secrétaire de Séance,  
Catherine VIGNON



Affichage sous format électronique : 18/10/2024

Le Président,  
Marc PECHOUX

